

RÉUNION D'INFORMATION  
SUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE  
2026-2027

Lundi 9 mars 2026

**PARIS  
VAL DE  
SEINE**  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE

## SOMMAIRE

- S'engager : Droits et devoirs de l'étudiant.
- Démarches auprès des écoles partenaires.
- Le Contrat d'Études : règles (et modifications)
- Spécificités L3 / M1 et doubles diplômes.
- Le Financement : Bourses et conditions de versement.

## ENGAGEMENTS DES ÉTUDIANT-ES

**Document obligatoire** : « Fiche Engagement » sur [Étudiants sortants](#) à remplir et signer.

Action : À télécharger sur [Étudiants sortants](#) , à signer, puis à charger sur Taïga (rubrique fichier et complément).

Durée : Engagement ferme pour un semestre ou une année complète.



Retard administratif : Suspension immédiate du versement des bourses jusqu'à régularisation



Abandon ou Non-respect du contrat :  
Remboursement total des bourses perçues.

Impossibilité de se réinscrire avant l'année suivante.

# L-ENGAGEMENTS DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ EN LICENCE

## 3

### Avant le départ :



Le Contrat d'études (OLA) : signature obligatoire (Étudiant + ENSAPVS + Accueil).

Crédits spécifiques : Max **3 ECTS** pour les langues et **6 ECTS** pour les cours hors architecture.

Modifications : Possible jusqu'à 7 jours après la rentrée sur place.

### Pendant la mobilité :



Engagement : Durée totale prévue.

Objectifs ECTS (L3) :

Erasmus+ : **26 ECTS (S5) / 56 ECTS** (Année) + **4 ECTS** Rapport de Licence.

Suisse/UK : **60 ECTS** locaux (S5) / **120 ECTS** locaux (Année).

### Au retour :



Pour le paiement final : Attestation de présence (signée avant de quitter l'école d'accueil). Rapport final Erasmus+ (en ligne sous 15 jours après le retour).

**Pour valider l'année : Relevé de notes original (numérique certifié ou papier tamponné).**

# I-ENGAGEMENTS DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ EN MASTER 1

## Le Contrat d'études

Signature obligatoire : Doit être validé par l'étudiant-e, l'ENSAPVS et l'école d'accueil avant le départ.

Modifications : Possible via un nouveau contrat d'études validé, par toutes les parties 7 jours, après le début des cours.

Contenu pédagogique : conforme à la grille des programmes de votre année (voir SharePoint).

Interdiction : Les cours de Licence 1 et 2 sont proscrits.

## Versement du solde des bourses

(Fin de séjour)

Attestation de présence : À faire remplir sur place avant votre retour. La durée certifiée doit correspondre aux mois de bourses perçus. (Envoi par mail + original au retour).

Rapport Erasmus+ : À remplir en ligne (lien reçu par mail) sous 15 jours après le retour. Sans ce rapport, le dernier versement est bloqué.

## Validation du semestre (Taïga)

Relevé de notes original :

Indispensable pour enregistrer vos crédits dans Taïga.

Formats :

Version numérique authentifiée **OU**  
Papier signé et tamponné par l'école d'accueil.

## Abandon ou Échec

Tout départ est un engagement pour un semestre ou un an.

En cas **d'abandon**, de non-respect du contrat ou d'échec aux crédits, l'école peut exiger le remboursement intégral des bourses.

Réinscription : Impossible avant le début de l'année académique suivante.

# II-INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES PARTENAIRES



1-Nomination des étudiant-es sélectionné-es (selon les notes)

2-Les écoles d'accueil se mettent en contact avec les étudiant-es et précisent les modalités d'inscriptions

3-CHOIX DES UE  
(contrat d'études)

# II-INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES PARTENAIRES

## Documents fréquemment demandés

L'école d'accueil vous demandera un dossier d'inscription.

Préparez dès maintenant :

- Identité : Copie du passeport (valable 6 mois après la date de votre retour).
- Parcours académique : Relevés de notes officiels (signés/tamponnés par le service RI).
- Traduction en anglais nécessaire pour certaines destinations (États-Unis, Corée, Espagne, Pologne, etc.).



- Candidature : Lettre de motivation et Portfolio (en anglais ou dans la langue du pays).
- Pédagogie : Liste des cours choisis (Learning Agreement / OLA).
- Compétences : Attestation de niveau de langue.

## Spécificités Financières (Hors Europe) :

- Garanties financières : Preuve de fonds disponibles (obligatoire pour la Corée, les États-Unis, etc.).
- Frais spécifiques : Prévoir environ 200 € de frais d'inscription pour Buenos Aires.

Le Service Relations et Partenariats Internationaux assure le suivi des démarches et vous guidera par groupes de destinations (zones Europe et hors Europe).



# III-LE CONTRAT D'ÉTUDES

Comment construire votre contrat ?

Europe Erasmus +	
Pays du programme  Erasmus + : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Italie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède	23 ECTS = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 46 ECTS = 1 année complète + séminaires S7 et S8

Conventions bilatérales hors-Europe	
Argentine (toutes les écoles)	225 heures = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 450 heures = 1 année complète + séminaires Master 1
Brazil	
Mackenzie, UFF Niteroi	225 heures = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 450 heures = 1 année complète + séminaires Master 1
USP Sao Paulo, Rio de Janeiro	16 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 31 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Chili	
UCN (Antofagasta)	16 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 31 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
FAU (Santiago)	23 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 46 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Chine	225 heures = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 450 heures = 1 année complète + séminaires Master 1
Corée	
INHA Incheon	11 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 22 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Daegu	11 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 22 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Canada	12 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 23 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Etats-Unis	
Ames	12 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 23 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Arlington	13 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 25 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Calpoly	28 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
K.U.	12 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 23 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Northampton	13 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 25 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Israël	9 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 19 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Japon	
Nagoya	12 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 23 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Tokyo	8 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 16 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Maroc	225 heures = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 450 heures = 1 année complète + séminaires Master 1
Mexique	29 crédits locaux = 1 semestre + séminaire S7 ou S8 57 crédits locaux = 1 année complète + séminaires Master 1
Suisse	23 ECTS = 1 semestre (sauf Licence) + séminaire S7 ou S8 46 ECTS = 1 année complète + séminaires Master 1

# III-LE CONTRAT D'ÉTUDES



## Comment construire votre contrat ?

Le contrat se divise en deux parties essentielles pour garantir l'équivalence de votre semestre :

Tableau A : Liste des cours que vous suivrez dans l'école d'accueil.

Tableau B : Les unités d'enseignement (UE) que vous auriez dû valider à l'ENSAPVS.

### Exemple Master 1 (S7 ou S8) :

- UE P1/P2 : Projet Architectural et Urbain (16 ECTS)
- UE S1 : Méthodologie ou Initiation recherche (1 ECTS)
- UE C1/C2 : Cours obligatoires au choix (6 ECTS)

✓ validation des crédits :

- **Langues** : Maximum 3 ECTS (ou 20h de cours) par an, sur justificatif officiel.
- **Ouverture** : Maximum 6 ECTS (ou 40h de cours) par an pour une discipline liée à l'architecture.
- **Astuce** : Consultez les sites des écoles partenaires et contactez les étudiants des années précédentes pour choisir vos cours.



**Avant le départ** : Le contrat doit être signé par vous, le bureau 510 de la mobilité et l'établissement d'accueil,

**Changements sur place** : Si vous devez modifier vos cours, une autre version doit faire l'objet d'un accord de toutes les parties.

**Délai** : Le nouveau contrat doit être envoyé au plus tard 15 jours après le début des cours.

# IV-LE CONTRAT D'ETUDES (TABLEAU B)



## SPÉCIFICITÉS L3 ET M1

### Licence 3 : Ce que vous validez à l'ENSA PVS

En mobilité, vous devez couvrir l'équivalent de **56 ECTS** pour l'année :

Semestre 5 (26 ECTS) :

- UEL 5.10 La fabrique du projet (14 ECTS)
- UEL 5.20 L'approche culturelle (6 ECTS)
- UEL 5.30 La maîtrise technique (4 ECTS)
- UEL 5.40 Expériences pour le projet (2 ECTS)

Semestre 6 (30 ECTS) :

- UEL 6.10 La fabrique du projet (14 ECTS)
- UEL 6.20 L'approche culturelle (8 ECTS)
- UEL 6.30 La maîtrise technique (4 ECTS)
- UEL 6.40 Expériences pour le projet (4 ECTS)

### Master 1 : Ce que vous validez à l'ENSA PVS

En mobilité, vous devez couvrir l'équivalent de **46 ECTS** pour l'année :

Semestre 7 (23 ECTS) :

- UE P1 Projet Architectural et Urbain (16 ECTS)
- UE S1 Méthodologie de l'écriture (1 ECTS)
- UE C1 Cours obligatoires au choix (6 ECTS)

Semestre 8 (23 ECTS) :

- UE P2 Projet Architectural et Urbain (16 ECTS)
- UE S1 Initiation à la recherche (1 ECTS)
- UE C2 Cours obligatoires au choix (6 ECTS)

#### Engagement

By signing this document, the student, the Sending institution and the Receiving institution confirm that they approve the Learning Agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies (or the principles agreed in the Inter-institutional Agreement for institutions located in Partner Countries). The Beneficiary Institution and the student should also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving institution confirms that the educational components listed in Table A are in line with its course catalogue and should be available to the student. The Sending institution commits to recognise all the credits or equivalent units gained at the Receiving institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree as described in Table B. Any exceptions to this rule are documented in an annex of this Learning Agreement and agreed by all parties. The student and the Receiving institution will communicate to the Sending institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant ce document, l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conforment aux dispositions acceptées par les 3 parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à respecter tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) relatifs aux mobilités d'études (ou les principes de l'accord interinstitutionnel pour les établissements situés dans les pays partenaires). L'établissement bénéficiaire et l'étudiant s'engagent également à respecter le contrat de mobilité. L'établissement d'accueil certifie que les composantes pédagogiques listées dans le tableau A sont en adéquation avec son catalogue de cours et seront accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits ECTS ou tous crédits équivalents obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques validées et à les comptabiliser pour la validation du diplôme de l'étudiant, tel qu'indiqué dans le tableau B. Toute exception à cette règle devra être formalisée et annexée au contrat pédagogique et acceptée par toutes les parties. L'étudiant et l'établissement d'accueil devront informer l'établissement d'envoi de tout problème ou modification concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email Adresse mail	Position Fonction	Date	Signature
Student Étudiant			Student Étudiant		
Responsible person <sup>1)</sup> at the Sending Institution Personne responsable dans l'établissement d'envoi					
Responsible person at the Receiving Institution <sup>2)</sup> Personne responsable dans l'établissement d'accueil					

**RÉFÉRENCE : POUR REMPLIR VOTRE TABLEAU B SANS ERREUR DE CODE OU D'INTITULÉ, RÉFÉREZ-VOUS IMPÉRATIVEMENT À LA GRILLE DES PROGRAMMES DISPONIBLE SUR SHAREPOINT**



# ENGAGEMENT


## Crédits spécifiques (Quotas annuels)

Vous pouvez intégrer des matières optionnelles dans votre contrat, dans ces limites de :

- Langue du pays d'accueil : Max 3 ECTS (ou 20h de cours).
- Condition : Fournir un relevé de notes ou une attestation officielle de l'école d'accueil.
- Discipline hors-architecture : Max 6 ECTS (ou 40h de cours).

Les UE doivent avoir un lien direct avec l'architecture.

**AVANT DE CHOISIR VOS COURS, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT CONSULTER LA GRILLE DE VOTRE ANNÉE POUR ÉTABLIR UN PLAN D'ÉTUDES PRÉCIS ET CONFORME :**



### Engagements des étudiants en mobilité 2026-2027 (Licence 3)

#### 1. Contrat d'études (Learning Agreement=OLA)

- Avant le départ : Signature obligatoire par vous, l'ENSAPVS et l'école d'accueil.
- Modifications : Possible via un nouveau contrat (sur kit Erasmus + pour l'UE/OLA ou document hors Europe) à faire valider par toutes les parties **au plus tard 7 jours après le début des cours.**

#### 2. Choix des cours et crédits (ECTS)

- Niveau : Les cours de Licence 1 sont interdits.
- Langues : Maximum 3 ECTS par an (sur justificatif officiel de l'école d'accueil).
- Hors architecture : Maximum 6 ECTS par an dans une autre discipline en lien avec l'architecture
- Référence : Consultez la grille de votre année sur SharePoint pour rester conforme au programme.

	L3	S5	S6
Erasmus+ Suisse	56 ECTS (+ 4 ECTS rapport de Licence à valider à distance)	30 ECTS	26 ECTS (+ 4 ECTS rapport de Licence à valider à distance)
Royaume-Uni (Dundee)	120 crédits locaux	60 crédits locaux	60 crédits locaux

**Engagement et bourses :**  
Durée : Vous vous engagez pour un semestre ou une année complète.

Abandon : Tout arrêt prématuré entraîne le remboursement des bourses perçues et bloque votre réinscription jusqu'à l'année suivante.

Résultats : L'ENSAPVS peut exiger le remboursement des bourses si vous ne respectez pas votre contrat d'études ou si vous n'obtenez pas les crédits (ECTS) prévus.

#### 3. Attestation de présence et Rapport final

**Le versement du dernier montant de votre bourse dépend de deux documents :**

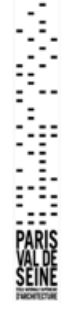
- **L'attestation de présence** : elle doit être signée par l'école d'accueil avant que vous ne partiez. Envoyez-la par courriel à [relations.internationales@paris-valdeseine.archi.fr](mailto:relations.internationales@paris-valdeseine.archi.fr) et rappez l'original.
- **Le rapport final Erasmus+** : surveillez vos courriels ! Vous avez **15 jours** après votre retour pour compléter le formulaire en ligne envoyé par la Commission Européenne : « EU Survey ».

#### 4. Relevé de notes

- Pour enregistrer vos notes dans Taiga et valider votre semestre, vous devez impérativement fournir **l'original de votre relevé de notes.**
- Formats acceptés : Version numérique authentifiée OU format papier avec signature et tampon originaux.
- Conséquence : Sans ce document officiel, vos crédits obtenus à l'étranger ne pourront pas être validés.

Je soussigné(e)..... m'engage à respecter les conditions précédemment énoncées.

Le: / / 2024 Signature



### Engagements des étudiants en mobilité 2026-2027 Master 1

#### 1. Contrat d'études

**Avant de partir**, chaque étudiant doit signer un contrat d'études (Learning Agreement), validé par le bureau 510 de la mobilité et l'établissement d'accueil.

Si besoin, ce contrat peut être modifié. La version finale doit être approuvée par toutes les parties au plus tard 7 jours après le début des cours.

**Tout départ en mobilité est un engagement pour un semestre ou un an.**

- **En cas d'abandon ou d'échec** : Si vous rentrez plus tôt que prévu, si le contrat n'est pas respecté ou si les crédits ne sont pas obtenus, l'ENSAPVS peut exiger le remboursement intégral de vos bourses. De plus, aucune réinscription ne sera possible avant l'année suivante.
- **Contenu des cours** : Vous devez suivre votre programme d'études. **Attention : les cours de Licence 1 et 2 sont interdits.**
- **Crédits (Master 1)** : Référez-vous au tableau des équivalences pour valider votre année.

#### 2. Documents obligatoires pour le versement du solde de la bourse :

- **Attestation de présence** : À remplir sur place et à envoyer par courriel. **Attention** : la durée certifiée doit correspondre aux mois de bourse déjà versés.
- **Rapport Erasmus+ reçu par l'adresse** : « [replies-will-be-discarded@ec-europa.eu](mailto:replies-will-be-discarded@ec-europa.eu) » (vérifiez dans vos spams...). Il est à compléter en ligne sous **15 jours** après votre retour. Sans ce rapport, **le dernier versement ne pourra pas être effectué.**

#### 3. Relevé de notes

**Validation des crédits** : Pour valider votre semestre sur Taiga, vous devez impérativement fournir **l'original de votre relevé de notes.**

- Formats acceptés : Version numérique authentifiée OU papier avec signature et tampon originaux.
- Conséquence : Sans ce document, aucun crédit obtenu en mobilité ne pourra être enregistré.

Je soussigné(e).....m'engage à respecter les conditions précédemment énoncées (+ tableau récapitulatif équivalence crédits Master 1 à signer).


Le: / / 2024 Signature

# EUROPE (OLA = ONLINE LEARNING AGREEMENT)


Les étudiant-es partant-es en Europe avec le programme Erasmus+ vont devoir remplir leur contrat d'études en ligne (OLA). Pour vous aider nous avons créé un tutoriel :

**Tutoriel – ONLINE LEARNING AGREEMENT (OLA) / CONTRAT D'ETUDES ERASMUS +**


- Se rendre sur le site : <https://www.learning-agreement.eu/user/login>
- Choisir "Log in with your academic credentials" pour créer son compte
- Taper ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE
- Se connecter avec vos identifiants de l'école




- Une fois connecté, cliquez sur **Create New**



- Compléter les **Student information**  
**Academic year:** 20XX-20XX (ex.: 2023-2024)  
**Field of education:** Architecture and construction (073) (817)  
**Study cycle:** Bachelor pour la Licence ou Master pour Master



- Compléter **Sending Institution Information**
  - Taper Paris pour trouver l'ensa PARIS-VAL DE SEINE dans la liste (Name)
  - Sending administrative Contact person:** Cécile MAURAS / mail : cecile.mauras@paris-valdeSeine.archi.fr

	Name	Faculty/Department	Erasmus code (if applicable)	Address	Country	Contact person name ; email; phone
Sending Institution	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Val de Seine	architecture /	F PARIS129	3/15 Quai Pasteur et Levasseur, 75013 Paris	France	Cecile Mauras / cecile.mauras@paris-valdeSeine.archi.fr /
- La partie «**Receiving institution information**» est **pré-remplie** automatiquement par le service des Relations Internationales de l'ENSAPVS. Si ce n'est pas le cas informez ledit service.
- Compléter le **Proposed Mobility Programme**
  - Les dates à renseigner correspondent aux dates du calendrier académique
  - La Table A correspond aux enseignements que vous souhaitez suivre en mobilité
  - Cliquer sur **Add Component to Table A** pour ajouter des enseignements supplémentaires

-Un maximum de 3 ECTS ou 20 heures de cours à l'année peut être validé pour l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, sous réserve de fournir un relevé de notes ou une attestation officielle de l'établissement d'accueil.

-Un maximum de 6 ECTS ou 40 heures de cours à l'année peut être validé pour un cours dans une autre discipline en lien avec l'architecture.

# IV-RAPPEL SPÉCIFICITÉS POUR LA LICENCE 3 ET LE MASTER 1 (ANNÉE COMPLÈTE)

Licence 3

→ Cours de méthodologie à suivre en S6

→ Le rapport d'études de premier cycle

→ Avoir terminé les stages de licence 1 et Licence 2

→ Un total de **56 ECTS** (mobilité) + 4 ECTS (rapport de licence)

Master 1

→ Séminaires de S7 et de S8

**46 ECTS** en mobilité

# VI-FINANCEMENTS



## Documents à fournir pour les bourses de mobilité (Erasmus+, Ministère de la Culture et ENSA PVS)

Le Service des Relations Internationales gère l'ensemble des demandes. Pour que votre dossier soit étudié, vous devez impérativement :

- RIB : Le télécharger sur votre portail Taïga.
- Avis d'imposition 2025 (sur revenus 2024) : Fournir le scan complet de la personne dont vous dépendez fiscalement.
- Cas particulier : Si vous êtes indépendant, fournissez le vôtre (justificatif de 50% du SMIC annuel requis).

Envoi : par mail à [relations.internationales@paris-valdeseine.archi.fr](mailto:relations.internationales@paris-valdeseine.archi.fr)



## Bourse du CROUS

Vous restez inscrit administrativement à l'ENSA PVS, vous conservez donc vos droits au CROUS.

- Action : Inscription en ligne sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).
- Date limite : 15 mai 2026
- Obligation : Envoyez votre notification de bourse au service RI dès réception.

Faites une simulation : [simulateur.lescrous.fr](https://simulateur.lescrous.fr) pour connaître vos droits à l'avance.

# VI-FINANCEMENTS

## 1/Zone UE

### Programme Erasmus+

- Ce financement permet de bénéficier d'**une bourse Erasmus+** dans le cadre d'un départ dans un établissement avec lequel l'ENSA Paris - Val de Seine a signé une convention Erasmus+.
- Le montant de la bourse varie suivant la destination et la durée du séjour. L'attribution de cette bourse est soumise à la signature d'un contrat financier entre l'ENSA Paris-Val de Seine et l'étudiant.
- Pour l'année 2025-2026, elle s'élevait à **500€/mois pour les pays du groupe 1** (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède) et **450€/mois pour les pays des groupes 2** (Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie), pour un semestre (3 mois) ou une année académique (7 mois).
- Les modalités de versement sont les suivantes : 80% en début de mobilité et les 20% restants après soumission du rapport final.
- Un prévisionnel de cette bourse sera donné aux étudiants au cours du mois de juillet.

# NOUVEAUTÉS PROGRAMME ERASMUS + 2021-2027

Un complément de 250 € /  
mois

En plus de la bourse de  
base, le programme  
Erasmus+ 2021-2027 prévoit  
un soutien financier  
additionnel pour favoriser  
l'égalité des chances.



## Vous êtes éligible si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- Santé : En situation de handicap ou en Affection de Longue Durée (ALD).
- Justificatif : Attestation MDPH, carte d'invalidité ou attestation ALD.
- Critères Sociaux (CROUS) : Étudiants boursiers aux échelons 6 ou 7.
- Justificatif : Notification de bourse 2025-2026.
- Quotient Familial : Si votre QF est inférieur à 551 €.
- Justificatif : Attestation de la CAF.
- Lieu de résidence : Habiter dans une zone spécifique :
  - ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).
  - QPV (Quartier Prioritaire de la Ville).

**Forfait "Green"**



Le programme encourage également les  
mobilités éco-responsables :

Bonus "Voyage éco-responsable" : Un  
montant forfaitaire peut être accordé si vous  
utilisez un moyen de transport à faible  
empreinte carbone (train, bus, covoiturage)  
pour vous rendre dans votre pays d'accueil.

# VI-FINANCEMENTS

## **Modalités de versement**

80 % versés en début de mobilité.

20 % (le solde) versés après soumission du rapport final.

Calendrier : Un prévisionnel vous sera communiqué au plus tôt en juillet.

# VI-FINANCEMENTS

## 2/Bourse du Ministère de la Culture (MC):

Cette aide s'adresse exclusivement aux étudiants boursiers sur critères sociaux (CROUS).

- Montant : **400 € / mois.**
- Durée limitée :
  - \* Mobilité d'un semestre : 4 mois maximum.
  - \* Mobilité d'un an : 6 mois maximum.
- Important : Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois durant tout votre cursus.



### Calendrier et Versements

Prévisionnel : Communiqué aux étudiants en octobre / novembre.

Modalités de paiement : Le versement est fractionné en deux temps :

- Un premier versement en novembre.
- Un second versement en avril.

Aide d'urgence à la mobilité  
À titre exceptionnel, le Ministère peut attribuer  
une aide complémentaire :  
Montant : **156 € / mois.**  
Durée : Limitée à 6 mois maximum.

# VI-FINANCEMENTS



## 3/BOURSE DE L'ENSA PVS

### Priorité à l'international

Cette bourse est principalement destinée aux étudiants effectuant une mobilité hors Europe



### Critères d'attribution

- Éligibilité : Tout étudiant dont le quotient familial est inférieur ou égal à **35 000 €**.
- Décision : Le principe et les montants sont votés chaque année en Conseil d'Administration (CA) de l'école.



### Montants indicatifs (Base 2024-2025)

Le montant mensuel varie selon le coût de la vie du pays de destination :

Groupe 2 (240 € / mois) : Japon, États-Unis, Écosse, Israël, Russie.

Groupe 1 (190 € / mois) : Argentine, Brésil, Corée du Sud, Canada, Maroc, Mexique, Chine, Colombie, Chili.



### Calendrier

- Prévisionnel : Communiqué aux étudiants au cours du mois de juillet (avant le départ).
- Base : Calculé selon les critères définis par le dernier Conseil d'Administration.

# VII-DOUBLES DIPLÔMES



## Règles générales

Cadre identique : Les obligations administratives et financières sont les mêmes que pour une mobilité classique (contrat d'études, assiduité, bourses).

Engagement : Le double diplôme exige souvent une rigueur accrue pour valider les deux cursus simultanément.



**Accompagnement Pédagogique**  
**Pour définir précisément votre programme et les enseignements à suivre :**

Action : Vous devez impérativement vous mettre en contact avec le coordinateur ou la coordinatrice de l'échange dédié(e) à votre destination.

Validation : Le plan d'études doit être validé en amont pour garantir l'obtention des deux diplômes.